

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du mercredi 24 juin 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - Kayané BIANCO-ROATTA - Joël CANICAVE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Alexandre DORIOL - Arnaud DROUOT - Capucine EDOU - Olivia FORTIN - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Jean-Pascal GOURNES - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Pascaline LÉCORCHÉ - Arnaud MERCIER - Pascal MONTECOT - Serge PEROTTINO - Robin PRÉTOT - Hedi RAMDANE - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pierre HUGUET représenté par Arnaud DROUOT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Maxime MARCHAND - Véronique MIQUELLY - Anne REYBAUD-DECROIX.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-018-19308/26/BM

■ Approbation d'une convention de raccordement avec ENEDIS pour l'alimentation du poste public de distribution électrique relatif au Parking relais la Boiserie à Marseille (12ème arrondissement)

162332

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

En vue d'améliorer les déplacements quotidiens des Marseillais et de l'ensemble des habitants de son territoire, la Métropole Aix-Marseille Provence a engagé le 04 novembre 2024 les travaux du parking-relais (P+R) la Boiserie. Situé sur l'avenue Pierre Chevalier, dans le 12ème arrondissement de Marseille. Ce nouvel équipement métropolitain prend place à proximité immédiate de l'échangeur des Faïenciers sur la rocade L2 et est connecté avec la ligne 1 du tramway, au niveau de l'arrêt «Boiserie». D'une capacité de 336 places, il permettra d'alléger le trafic urbain en incitant les automobilistes à laisser leur véhicule pour emprunter les transports collectifs.

Le montant total de l'opération s'élève à 12 millions d'euros avec le soutien du département des Bouches du Rhône, de la Région Sud et de l'État. La mise en service du parking-relais la Boiserie est prévue au troisième trimestre 2026.

Dès le stade des études d'avant-projet, la nécessité de créer un poste de distribution publique d'électricité pour assurer l'alimentation des équipements électriques du parking-relais a été identifié par ENEDIS ; les infrastructures existantes du gestionnaire de réseaux de distribution ne pouvant répondre à l'accroissement de la demande électrique sur ce secteur. Aussi, la conception de l'ouvrage a intégré un local dédié à l'accueil de ce poste de distribution (poste de transformation HTa/BT). Ce dernier a été équipé dans le cadre des marchés de travaux de la Métropole et sera remis à ENEDIS.

En vue du raccordement de ce poste de distribution, ENEDIS sollicite la contractualisation d'une convention de raccordement.

Cette convention détaille la solution technique de raccordement, décrit les ouvrages nécessaires et les limites de propriété et fixe la contribution financière de la Métropole à 18 810,60 € HT soit 22 572,72 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN-001-19148/26/CM du 7 avril 2026 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Monsieur Nicolas Isnard, en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN-006-19161/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

- La délibération approuvant le plan de mobilité métropolitain en date du 16 décembre 2021.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de raccorder le poste de distribution publique d'électricité en vue de l'alimentation des équipements électriques du parking relais la Boiseraie.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée portant sur le raccordement du poste de distribution publique d'électricité implanté au sein du parking-relais la Boiseraie (13012).

Le montant à la charge de la Métropole est de 18 810,60 euros HT.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Annexe Transports, en section d'investissement : autorisation de programme n°G120P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°090600500D : « PARKING RELAIS LA BOISERAIE-MARS MERE ».

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Construire des réseaux de transport » seront exécutés par les services gestionnaires « 7INFHT ; 7INFTT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Mobilité, Mobilités durables, Transports,
Projet « Quartier Gare Saint Charles », LNPCA

Frédéric VIGOUROUX